

Séance du mardi 3 décembre 2019

I - ORDRE DU JOUR

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2019-12-239 Modernisation de la ligne ferroviaire Charleville-Mézières et Givet : accord de principe sur la proposition d'avenants n° 1 aux conventions CO FI 1, 2 et 4 et de convention relative au financement des travaux 2021 (phase 1 et études préalables-(CO FI 6)
- 2019-12-240 Installation d'une nouvelle Conseillère Communautaire suppléante, représentant la commune d'AUBRIVES et remplacement du précédent dans les Commissions auxquelles il siégeait
- 2019-12-241 Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire suppléant, représentant la commune de FEPIN et remplacement du précédent dans les Commissions auxquelles il siégeait
- 2019-12-242 Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) : approbation de la convention de délégation de compétences GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) : « aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » (annexe)
- 2019-12-243 Représentation de la Communauté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA)

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 2019-12-244 Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire (NDSC) pour 2019 : versement du solde de la première part (NDSC 1)
- 2019-12-246 Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire (NDSC) pour 2019 : versement du solde de la quatrième part (NDSC 4)
- 2019-12-247 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Principal de la Communauté pour 2019 (annexe)
- 2019-12-248 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Primitif Annexe du CISE pour 2019 (annexe)
- 2019-12-249 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2019 (annexe)
- 2019-12-250 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Mobilières pour 2019 (annexe)

- 2019-12-251 Modification de la subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe Locations TVA Mobilières 2019
- 2019-12-252 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe GEMAPI pour 2019 (annexe)
- 2019-12-253 Modification de la subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe GEMAPI pour 2019
- 2019-12-254 Ouverture de crédits en investissement pour 2020
- 2019-12-255 Admissions en non-valeur de créances sur le Budget Principal 2019
- 2019-12-256 Admissions en non-valeur de créances sur le Budget Annexe TVA Locations Mobilières pour 2019
- 2019-12-257 Admissions en non-valeur de créances sur le Budget Annexe du CISE pour 2019
- 2019-12-258 Demande de subvention au titre du programme LEADER pour la mise en valeur touristique des Communes et des sites et itinéraires intercommunaux le long de la Voie Verte TransArdennes (VVTA)
- 2019-12-259 Demande de subvention au titre du programme LEADER pour l'aménagement du STIC du Pas Bayard et de la Roche du Berger à HARGNIES
- 2019-12-260 Demande de subvention supplémentaire au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2020
- 2019-12-261 Cotisation 2019 à l'Association Ardennes Compétences Territoriales (ACT)
- 2019-12-262 Cotisation 2019 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)
- 2019-12-263 Changement de la raison sociale de la société de M. CORRETEL : la société T&T LOCATION devient la SCI GIVARDEN

C. TOURISME

- 2019-12-264 Charlemont : proposition d'inscrire Charlemont au Pass Patrimoine national
- 2019-12-265 Office de Tourisme Communautaire (OTC) : avance remboursable

D. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019-12-266 Ouverture dominicale des commerces de détail

E. ENVIRONNEMENT

2019-12-267 Proposition de VALODEA pour l'accompagnement à l'acquisition et à la distribution de composteurs à tarif préférentiel pour les usagers et pour l'approbation d'un groupement de commande coordonné par VALODEA pour l'acquisition de composteurs (annexe)

F. PERSONNEL

2019-12-268 Participation à l'opération Chèques Cadeaux La Pointe, dans le cadre des fêtes de fin d'année 2019

2019-12-269 Retour sur la délibération n° 2019-04-111 du 23 avril 2019 : attribution de Chèques Cadeaux La Pointe aux agents impliqués dans la préparation de la cérémonie des vœux de 2019

2019-12-270 Bis : Annule et remplace la délibération n° 2019-12-270 : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet

2019-12-271 Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet

2019-12-272 Création de deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet

2019-12-273 Bis : Annule et remplace la délibération n° 2019-12-273 : création d'un poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives principal, à temps non complet

Séance du mardi 3 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le mardi trois décembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2019, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Gérard SAINT-MAXIN, Pierre MARCHAND, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Farouk BOUDGHASSEM, Dominique HAMAIDE, Robert ITUCCI, Antoine PETROTTI, Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (représentant M. André VINCENT), M^{me} Dominique FLORES, MM. Dominique POLLET, René CHOIN, M^{me} Brigitte ANCIAUX, M^{mes} Laure BARBE, Brigitte DUMON, MM. Daniel DURBECQ, Gérald GIULIANI, Rémi LECLERC, Jean-Marie MARTIN, Jean-Bernard ROSE, M^{me} Dominique RUELLE, MM. Jean-Pol DEVRESSE, Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Erick HIVER, M^{me} Linda AMAR, MM. Mario IGLESIAS (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Eugénio PIRRONITTO, M^{me} Khadidja RIGAUX, M. Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Dominique RUELLE), M^{mes} Olinda BADRE, Isabelle BLIGNY (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Daniel BORIN, M^{me} Claudie DANHIEZ, MM. André VINCENT (représenté par M. Bernard DEFORGE), Benoît SONNET (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), M. Joël HIGUET (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Bénédicte BELLIH, Michelle POTH (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Angéline COURTOIS (pouvoir à M. Jean-Luc GRABOWSKI).

M. René CHOIN est nommé secrétaire de séance.

➤ **Approbation des comptes-rendus des séances des mardis 24 septembre et 22 octobre 2019**

Les comptes-rendus des séances des mardis 24 septembre et 22 octobre 2019 sont lus et approuvés à l'unanimité.

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-12-239 Modernisation de la ligne ferroviaire Charleville-Mézières et Givet : accord de principe sur la proposition d'avenants n° 1 aux conventions CO FI 1, 2 et 4 et de convention relative au financement des travaux 2021 (phase 1 et études préalables- (CO FI 6)

Vu sa délibération n° 2016-05-099 du 19 mai 2016, approuvant le plan de financement du volet ferroviaire du CPER 2015-2020 (1^{ère} phase),

Vu sa délibération n° 2017-07-189 du 12 juillet 2017, autorisant le Président à signer un avenant n° 1 à cette convention cadre afin de tenir compte de l'abondement de la Région Grand Est,

Vu sa délibération n° 2017-10-251 du 25 octobre 2017, autorisant le Président à signer la convention relative aux financements des études AVP et PRO de la tranche 3 - 1^{ère} phase (CO FI 3), avec une participation de la Communauté de 112 963 €,

Vu sa délibération n° 2018-08-148 du 29 août 2018, autorisant le Président à signer la convention relative au financement des travaux correspondants aux études pour 2019 (CO FI 4),

Vu sa délibération n° 2019-07-144 du 11 juillet 2019, approuvant la convention d'application relative au financement des travaux 2020-phase1 de la modernisation de la ligne Charleville-Givet (CO FI 5), portant sur la zone entre Vireux-Molhain et Givet,

Vu sa délibération n° 2019-10-2019 du 22 octobre 2019, approuvant le plan de financement de la CO FI 5, modifié, correspondant aux travaux 2020 – 1^{ère} phase, ainsi que les appels de fonds prévisionnels et l'avenant à la convention correspondant,

Considérant les écarts prévisionnels de la CO FI 1 à 4 s'élevant à 4 813 904 € tous co-financeurs confondus, ayant pour conséquence que, fin décembre 2020, la Communauté devrait percevoir un remboursement de trop perçu sur la CO FI 3, et que concernant les reliquats des CO FI 1, 2,4 (4 441 015 €), il est proposé d'en reporter 95 %, soit 4 218 964 € sur une nouvelle convention (CO FI 6) pour permettre la réalisation de travaux en 2021 et permettre le financement d'études préliminaires de la 2^{ème} phase du programme général,

Considérant qu'une marge de 5 % est ainsi conservée pour des incertitudes pour les précédents programmes (CO FI 1, 2, 4),

Considérant la participation pour la Communauté qui serait de 497 590 € auxquels s'ajouteront les reports de crédits des CO FI 2 et 4 pour cette dernière phase (CO FI 6), la Communauté n'ayant pas été appelée à verser une participation dans le cadre de la CO FI 1,

Considérant qu'il n'y a donc pas d'incidence financière et budgétaire nouvelle, s'agissant d'un report de crédits en lieu et place d'un remboursement,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Entendu M. Claude WALLENDORFF signaler le risque d'un engrenage si la Communauté s'engageait dans le financement des études préliminaires de la 2^{ème} phase du programme général, alors que ce n'était pas prévu,

Entendu M^{me} Dominique RUELLE abonder dans le sens de M. Claude WALLENDORFF,

Entendu le Président donner un avis favorable aux remarques des deux élus,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de donner un accord de principe sur le report de crédits des CO FI 1, 2 et 4 sur une nouvelle CO FI 6, pour permettre, uniquement la réalisation de travaux et études de la phase 1,
- * **décide** de refuser de s'engager dans le financement d'études préliminaires de la 2^{ème} phase du programme général et par conséquent s'oppose à tout report d'économies réalisées durant l'exécution de la phase 1 sur la phase 2,
- * **décide** de reporter la signature de la CO FI 6 ainsi que les avenants aux CO FI 2 et 4, afin qu'une nouvelle rédaction tienne compte des demandes de la Communauté, à un autre Conseil de Communauté.

2019-12-240 Installation d'une nouvelle Conseillère Communautaire suppléante, représentant la commune d'AUBRIVES et remplacement du précédent dans les Commissions auxquelles il siégeait

Vu le courrier du 14 novembre 2019 du Maire d'AUBRIVES informant le Président que le Conseiller Municipal remplaçant M. Gilbert LECLERCQ dans l'ordre du tableau est M^{me} Roseline SAUVAGE, et sa demande de remplacer lui-même M. Gilbert LECLERCQ dans les délégations qu'il occupait,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **désigne** M. Fabien PRIGNON aux Commissions suivantes, en lieu et place de M. Gilbert LECLERCQ :
 - Commission T.I.C.
 - EPAMA : membre suppléant

2019-12-241 Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire suppléant, représentant la commune de FEPIN et remplacement du précédent dans les Commissions auxquelles il siégeait

Vu le courriel du 12 novembre 2019 du Maire de FEPIN informant le Président que le Conseiller Municipal qui suit M. Gérard MOINEAU dans l'ordre du tableau est M. Jean-Louis BLONDEL,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **désigne** MM. Pierre MARCHAND et Jean-Louis BLONDEL dans les Commissions et Organismes extérieurs auxquels M. MOINEAU participait :

➤ **M. Pierre MARCHAND :**

- Commission des Finances
- Commission Tourisme
- Commission Urbanisme/Habitat
- Commission Transports
- Commission Eau & Assainissement et GEMAPI
- Groupe de Travail consacré aux Sentiers Touristiques d'Intérêt Communautaire (STIC)
- Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire : membre suppléant
- Association Fumay-Givet d'Aide aux Toxicomanes : membre du Conseil d'Administration

➤ **M. Jean-Louis BLONDEL :**

- Commission de l'Environnement et du programme local de prévention des déchets et assimilés
- Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais : membre.

2019-12-242 Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) : approbation de la convention de délégation de compétences Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) : « aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » (annexe)

Considérant que l'EPAMA a prévu que le Papi Meuse soit révisé pour intégrer le Projet Globalisé Meuse Aval (PGMA), prolongement des études déjà réalisées sur le territoire de la Communauté et dont l'issue ne pouvait passer que par une globalisation, du fait des moyens à mobiliser pour agir,

Considérant le montant de cette étude évalué à 622 000 € TTC,

Considérant la clé de répartition du montant de cette étude, décidée en reprenant le ratio utilisé dans les statuts de l'EPAMA – EPTB Meuse pour le calcul de la cotisation, à savoir que le reste à charge sera réparti en tenant compte à 75 % de la population et à 25 % de la surface du bassin versant,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le plan de financement de l'étude PGMA, ainsi que la répartition du financement des EPCI, présentés comme suit :

Partenaires	Participation (en € TTC)	%
État (FPRNM)	183 600	30
AERM	244 800	40
Région Grand Est	612 200	10
CdC des Crêtes Préardennaises	122 400	20
CdC Vallées et Plateau d'Ardenne		
CdC Ardenne Rives de Meuse		
Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole		
Total (TTC)	612 000	100

NOM_EPCI	Population 2019	Surf dans le BV (km ²)	Ratio population municipale/ population totale territoire PGMA	Pondération population à 75 %	Ratio surface occupée dans le BV/surf totale territoire PGMA	Pondération surface à 25 %	Pondération globale et taux de participation	Part du financement €
CA Ardenne Métropole	123 082	567,721	66,84 %	50,13 %	35,91 %	8,98 %	59,11 %	72 347
CdC Ardenne Rives de Meuse	27 333	273,512	14,84 %	11,13 %	17,30 %	4,33 %	15,46 %	18 920
CC Vallée et Plateau d'Ardenne	25 375	413,472	13,78 %	10,33 %	26,15 %	6,54 %	16,87 %	20 653
CdC des Crêtes Préardennaises	8 358	326,149	4,54 %	3,40 %	20,63 %	5,16 %	8,56 %	10 480
Total (TTC)	184 148	1 580,854	100,00 %	75,00 %	100,00 %	25,00 %	100,00 %	122 400

* **autorise** le Président à finaliser et signer la convention avec l'EPAMA, pour la délégation de compétence GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographie ».

MM. Bernard DEKENS, Pascal GILLAUX, Jean-Claude JACQUEMART et Fabien PRIGNON, membres du Conseil d'Administration de l'EPAMA, n'ont pris part, ni au débat, ni au vote.

2019-12-243 Représentation de la Communauté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA)

Considérant que l'EPAMA a prévu que le Papi Meuse soit révisé pour intégrer le Projet Globalisé Meuse Aval (PGMA), prolongement des études déjà réalisées sur le territoire de la Communauté et dont l'issue ne pouvait passer que par une globalisation, du fait des moyens à mobiliser pour agir,

Vu sa délibération n° 2019-12-243 du 3 décembre 2019, approuvant le plan de financement de l'étude PGMA, ainsi que la répartition du financement des EPCI et autorisant le Président à finaliser et signer la convention avec l'EPAMA, pour la délégation de compétence GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographie »,

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la Communauté à la Commission d'Appel d'Offres de l'EPAMA, pour cette étude PGMA,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de désigner M. Pascal GILLAUX à la Commission d'Appel d'Offres de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA), spécialement réunie pour le projet PGMA.

B. AFFAIRES FINANCIÈRES

2019-12-244 Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire (NDSC) pour 2019 : versement du solde de la première part (NDSC 1)

Vu les modifications intervenues en 2011 sur les bases de calcul de la NDSC 1, suite à la réforme portant suppression de la Taxe Professionnelle,

Vu sa délibération n° 2019-01-006 du 31 janvier 2019, décidant de verser aux communes, un acompte sur la NDSC 1, de 11/12^{ème}, soit 92 % de ce qui leur a été versé en 2018,

Vu ses délibérations n° 2009-12-186 du 2 décembre 2009, n° 2010-12-228 du 17 novembre 2010, n° 2011-12-257 du 29 décembre 2011, n° 2012-12-220 du 26 décembre 2012, n° 2013-12-262 du 26 décembre 2013, n° 2014-12-253 du 9 décembre 2014, n° 2015-12-238 du 8 décembre 2015, n° 2017-01-005 du 11 janvier 2017, n° 2017-12-286 du 26 décembre 2017, n° 2018-12-239 du 19 décembre 2018 décidant d'intégrer à la NDSC 1 des communes de FUMAY et GIVET des reversements relatifs à la variation des taux de référence de T.P. servant à calculer le Ticket Modérateur de T.P., du fait du transfert de compétences de l'Accueil de la Petite Enfance, en 2008,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

abstention : M. Jean-Bernard ROSE

* **décide** de prendre pour variable d'ajustement de la NDSC 1, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives de 2019, soit 2,2%,

* **décide** d'ajouter à la NDSC 1 de 2019 des communes de FUMAY et GIVET les sommes suivantes :

- FUMAY : 10 214 €
- GIVET : 23 468 €

soit un total de : **33 682 €**, au titre des effets de la variation des taux de référence de T.P. visée plus haut, comme depuis 2010,

* **décide** que le montant de la NDSC 1 pour 2019 sera ainsi de 9 178 220 €,

* **décide** de répartir la NDSC 1 et les soldes à verser pour 2019 suivant le tableau ci-dessous :

Communes	Attribution 2019 (avec TP) € (1)	Acomptes 11/12^{ème} (attribution 2018) € (2)	Solde 2019 à verser (1) - (2)
AUBRIVES	459 168,00	411 790,50	47 377,50
CHARNOIS	15 443,00	13 773,83	1 669,17
CHOOZ	610 678,00	565 102,08	45 575,92
FEPIN	38 840,00	34 942,42	3 897,58
FOISCHES	69 093,00	61 842,92	7 250,08
FROMELENNES	699 485,00	627 640,75	71 844,25
FUMAY	1 565 792,00	1 408 387,75	157 404,25
GIVET	3 104 871,00	2 770 240,00	334 631,00
HAM/MEUSE	50 250,00	37 605,33	12 644,67
HARGNIES	98 260,00	88 056,83	10 203,17
HAYBES	722 783,00	648 045,75	74 737,25
HIERGES	255 037,00	228 942,08	26 094,92
LANDRICHAMPS	20 340,00	17 020,67	3 319,33
MONTIGNY/MEUSE	17 017,00	15 276,25	1 740,75
RANCENNES	127 629,00	113 749,17	13 879,83
VIREUX-MOLHAIN	686 090,00	618 194,50	67 895,50
VIREUX-WALLERAND	637 444,00	565 456,83	71 987,17
TOTAUX	9 178 220,00	8 226 067,66	952 152,34

2019-12-246 Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire (NDSC) pour 2019 : versement du solde de la quatrième part (NDSC 4)

Vu l'arrêté n° 2015-389 du 3 juillet 2015 du Préfet des Ardennes, portant modification de l'article 11 des statuts de la Communauté, devenant article 7, adaptant les 4 fractions de la NDSC, notamment la quatrième,

Considérant l'arrêté n° 2016-688 du 26 décembre 2016 du Préfet des Ardennes, portant modification des statuts de la Communauté, notamment pour leur mise en conformité avec la Loi NOTRé,

Vu sa délibération n° 2019-01-008 du 30 janvier 2019, décidant de verser aux communes, un acompte sur la NDSC 4, de 50 % de ce qui leur a été versé en 2018,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

contre : MM. Claude WALLENDORFF (avec le pouvoir de M^{me} Isabelle BLIGNY) et Farouk BOUDGHASSEM

- * **décide** de prendre la même variable d'ajustement que pour la NDSC 1, soit le coefficient de revalorisation des valeurs locatives de 2019, soit 2,2 %,
- * **décide** de fixer le montant de la NDSC 4 pour 2019 à 1 080 165 € pour la commune de REVIN et 122 691 € pour la commune d'ANCHAMPS, soit un total de 1 202 856 €,
- * **décide** de verser le solde de la NDSC 4 pour 2019, soit 551 708,58 € pour la commune de REVIN et 62 665,89 € pour la commune d'ANCHAMPS.

2019-12-247 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Principal de la Communauté pour 2019 (annexe)

Vu sa délibération n° 2019-04-081 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Principal de la Communauté pour 2019,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la section de fonctionnement de la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Principal de la Communauté pour 2019, équilibrée à 789 400 €, présentée comme suit :

DÉPENSES :

		BP	Proposition DM
011	Total des charges à caractère général	6 682 491,22	219 366,31
60611	Eau et assainissement	64 700,00	9 700,00
60612	Energie - Electricité	204 800,00	7 100,00
60618	Autres fournitures non stockables	174 400,00	900,00
60622	Carburants	32 550,00	100,00
60623	Alimentations	13 600,00	2 700,00
60624	Produits de traitement	9 400,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	-300,00
60631	Fournitures d'entretien	25 470,00	1 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	111 200,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	20 920,00	-850,00
6064	Fournitures administratives	31 350,00	5 000,00
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	600,00	-250,00
6068	Autres matières et fournitures	45 400,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 106 900,00	50 000,00
6132	Locations immobilières	25 800,00	-300,00
6135	Locations mobilières	33 500,00	3 800,00
61521	Terrains	289 850,00	800,00
615221	Bâtiments publics	481 321,22	30 496,31
615228	Autres bâtiments	21 000,00	0,00
615231	Voiries	42 200,00	8 300,00
615232	Réseaux	13 300,00	0,00
61551	Matériel roulant	17 200,00	1 600,00
61558	Autres biens mobiliers	47 700,00	1 100,00
6156	Maintenance	130 600,00	20 000,00
6161	Multirisques	40 930,00	3 700,00
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	14 000,00

617	Etudes et recherches	187 500,00	11 000,00
6182	Documentation générale et technique	30 000,00	-200,00
6184	Versements à des organismes de formation	45 000,00	0,00
6185	Frais de colloques et séminaires	100,00	0,00
6188	Autres frais divers	30 000,00	2 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	5 850,00	-3 000,00
6226	Honoraires	23 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	39 700,00	15 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	23 450,00	4 500,00
6233	Foires et expositions	1 500,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	57 000,00	-7 000,00
6237	Publications	12 000,00	-9 700,00
6238	Divers	28 700,00	0,00
6241	Transports de biens	2 130,00	0,00
6247	Transports collectifs	87 000,00	-4 000,00
6248	Divers	37 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	18 320,00	0,00
6256	Missions	50,00	4 270,00
6257	Réceptions	27 100,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	34 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	59 100,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	283 500,00	30 600,00
6284	Redevances pour services rendus	2 000,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 627 600,00	3 500,00
63512	Taxes foncières	32 400,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	900,00	0,00
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	100,00	0,00
012	Total des charges de personnel et frais assimilés	6 570 490,00	-167 500,00
6218	Autres personnel extérieur	24 500,00	0,00
6332	Cotisations versées au FNAL	19 050,00	0,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	85 390,00	0,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	11 460,00	0,00

64111	Rémunération principale	2 454 880,00	17 000,00
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	84 420,00	500,00
64118	Autres indemnités	611 080,00	0,00
64131	Rémunération	1 081 060,00	-200 000,00
64138	Autres indemnités	118 700,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	10 280,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	758 370,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	833 340,00	0,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	48 750,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	140 000,00	0,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	9 000,00	0,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	9 410,00	2 000,00
6472	Prestations familiales directes	0	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	23 000,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	25 000,00	2 000,00
6488	Autres charges	222 800,00	0,00
014	Atténuations de produits	18 936 200,00	-112 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	48 000,00	8 000,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	16 208 200,00	-70 000,00
739223	Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	2 680 000,00	-50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 989 848,79	383 303,69
6531	Indemnités	135 380,00	2 000,00
6532	Frais de mission	13 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	6 930,00	100,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	24 740,00	1 000,00
6535	Formation	20 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	700,00	223 100,00
6553	Service d'incendie	1 302 000,00	0,00
6557	Contributions au titre de politique de l'habitat	350 324,00	0,00
65732	Régions	0,00	10 000,00
657341	Communes membres du GFP	0,00	1 000,00
657363	A caractère administratif	0,00	53 867,81
657364	A caractère industriel et commercial	1 202 424,79	89 685,88

65738	Autres organismes	413 400,00	0,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	517 350,00	2 550,00
65888	Autres	3 600,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		36 179 030,01	323 170,00
66	Charges financières (b)	73 310,77	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	74 815,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	0,00
	ICNE de l'exercice N	14 486,39	0,00
	ICNE de l'exercice N-1	-15 990,62	
67	Charges exceptionnelles (c)	258 000,00	36 700,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00	100,00
6713	Secours et dots	250 000,00	10 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur op.de gestion	0,00	6 500,00
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	3 000,00	100,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d)	4 100,00	0,00
6875	Dot.aux prov.pour risques&charges exceptionnels	4 100,00	
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		36 514 440,78	359 870,00
023	Virement à la section d'investissement	6 488 209,40	683 040,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	497 818,87	0,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	497 818,87	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 986 028,27	429 530,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 986 028,27	429 530,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		43 500 469,05	789 400,00

RECETTES :

		BP	Proposition DM
013	Atténuations de charges	40 000,00	70 200,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	40 000,00	70 200,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	490 800,00	31 000,00
70323	Redevance d'occupation du dom.public communal	23 500,00	0,00
7062	Redevances & droits des serv. à caractère culturel	30 000,00	25 000,00
70631	A caractère sportif	2 500,00	0,00
70632	A caractère de loisirs	41 000,00	0,00
7066	Redevances&droits des services à caractère social	246 000,00	0,00
7078	Autres marchandises	25 400,00	6 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 400,00	0,00
70845	aux communes membres du GFP	40 000,00	0,00
70875	par les communes membres du GFP	80 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	30 853 947,00	59 000,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	24 936 423,00	39 000,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 472 323,00	0,00
73221	FNGIR	3 697 201,00	0,00
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom	700 000,00	18 000,00
7362	Taxes de séjour	48 000,00	2 000,00
74	Dotations, subventions et participations	5 255 324,00	378 300,00
74124	Dotation d'intercommunalité	737 762,00	0,00
74126	Dotation de compensation des group. De communes	657 877,00	0,00
744	FCTVA	35 000,00	0,00
74718	Autres	3 500,00	35 000,00
7472	Régions	73 014,00	0,00
74741	Communes membres du GFP	8 400,00	0,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	15 000,00

7478	Autres organismes	1 205 000,00	-35 000,00
748313	Dotation de compensation de la réforme de la TP	1 900 000,00	30 000,00
74832	Attribution du fonds départ. péréquation taxe pro.	140 000,00	2 000,00
74833	Etat-Compens.au titre contrib.écon.territ.CVAE&CFE	15 646,00	0,00
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	28 803,00	0,00
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	339 218,00	0,00
748371	Dotation d'équipement des territoires ruraux	111 104,00	331 300,00
75	Autres produits de gestion courante	223 120,00	13 000,00
752	Revenus des immeubles	107 500,00	10 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	115 620,00	3 000,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		36 863 191,00	551 500,00
76	Produits financiers (b)	25,00	0,00
761	Produits de participations	25,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	229 423,12	14 900,00
7711	Dédits et pénalités perçues	0,00	400,00
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	0,00	7 800,00
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	330,00	4 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	229 093,12	2 700,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d)	540 297,24	223 000,00
7875	Rep.sur prov.pour risques&charges exceptionnels	540 297,24	223 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		37 632 936,36	789 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		37 632 936,36	789 400,00

* **approuve** la section d'investissement de la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Principal de la Communauté pour 2019, équilibrée à 692 380 €, présentée comme suit :

DÉPENSES :

Opération	Compte	Article	Service	Libellé	Nouvelles propositions	TOTAUX
			061	SOUTIEN EMPLOI		-93 000,00
95061	274	Prêts (ACCIM)			7 000,00	
	2041412	Bâtiments et installations			-50 000,00	
	20422	Bâtiments et installations			-50 000,00	
			073	PISCINES		9 000,00
95073	2188	Autres immobilisations corporelles			9 000,00	
			5073	Réhabilitation Piscine de REVIN		400 000,00
18507301	2135	Construction Installations Générales			400 000,00	
			082	Avance CD08 Voie Verte		-233 764,00
1808201	274	Prêts			-233 764,00	
			082	Développement Touristique		237 764,00
96082	204132	Subvention Bâtiment et Installations			233 764,00	
	2041	Communes			4 000,00	
			082	Recherches en eaux Thermales -Forage		-200 000,00
1908201	2031	Frais d'études			-200 000,00	
			083	RÉSERVE FONCIÈRES S/PACOG		200 000,00
96083	2315	Installations, mat et outillage			200 000,00	
			085	ORAC-Fisac 2016		-50 000,00
06085	20422	Bâtiments et installations (Région)			45 000,00	
	274	Prêt (Région)			-95 000,00	
			100	A.G.		-85 000,00
95100	2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc			-70 000,00	
	2313	Constructions			-15 000,00	
			103	FORT CONDE-STIC		-40 000,00
1810301	2315	Installations, mat et outillage			-40 000,00	
			103	FORT CONDE-Trx pr ouverture au public		40 000,00
1810302	2315	Installations, mat et outillage			40 000,00	

1810401	2031		104	PARC TERRALITUDE		-412 000,00	-412 000,00
		Frais d'études					
05106	274		106	OTC		60 000,00	60 000,00
		Prêts					
07111	2135		11121	SMA de FUMAY			-18 000,00
	2184	Mobiliers					
	2188	Autres immobilisations corporelles				-18 000,00	
14137	2188		137	CHARLEMONT		3 000,00	-25 000,00
	2315	Autres Immobilisations Corporelles				-28 000,00	
		Installations, mat et outillage					
			137-01	FRED			288 200,00
	2121	Plantations d'arbres et arbustes				12 700,00	
	2315	Installations, mat et outillage				275 500,00	
			137-02	OUVERTURE AU PUBLIC			-2 500,00
	2051	Concessions et droits similaires				-6 000,00	
	2315	Installation, matériel et outillage techniques				3 500,00	
1813701	2315		137	CHARLEMONT-Réhabilitation annuelle remparts		-288 200,00	-288 200,00
		Installation, matériel et outillage techniques					
1813702	2188		137	CHARLEMONT-Achats équipements pour site		25 000,00	25 000,00
		Autres Immobilisations Corporelles					
1813703	2315		137	CHARLEMONT-Logement du gardien		-7 200,00	-7 200,00
		Installation, matériel et outillage techniques					
1813704	2315		137	CHARLEMONT-aménagement cheminement HDP		31 000,00	31 000,00
		Installation, matériel et outillage techniques					
1813705	2315		137	CHARLEMONT-bassin de rétention des eaux		3 380,00	3 380,00
		Installations, mat et outillage					
1813706	2315		137	CHARLEMONT-Diagnostic sanitaire des remparts		5 000,00	5 000,00
		Installations, mat et outillage					
1813707	2315		137	CHARLEMONT-Blocs sanitaire		11 000,00	11 000,00
		Installations, mat et outillage					

			137	CHARLEMONT-Espace Restaurant Boutique bât. 2		47 800,00
1913701	2161	Œuvres et objets d'art			4 800,00	
	2181	Install. générales, agencement & aménagements divers			-4 000,00	
	2183	matériel de bureau et matériel informatique			11 000,00	
	2184	Mobilier			3 000,00	
	2188	Autres immobilisations corporelles			38 000,00	
	2315	Installations, mat et outillage			-5 000,00	
1913702			137	CHARLEMONT-Bâtiment d'accueil principal		-700 000,00
	2313	Construction			-700 000,00	
1913703			137	CHARLEMONT-Démolition de la cantine		-60 000,00
	2315	Installation, matériel et outillage techniques			-60 000,00	
1913705			137	CHARLEMONT-Communication		4 000,00
	2188	Autres immobilisations corporelles			4 000,00	
1913707			137	CHARLEMONT-Aménagement zone concédée SPL		700 000,00
	2315	Installations, mat et outillage			700 000,00	
1913708			137	CHARLEMONT-Redynamisation éco du site		79 900,00
	2031	Frais d'études			79 900,00	
151402			1402	MILO GIVET		-8 000,00
	2138	Autres Constructions			-8 000,00	
NI			145	Eau et assainissement		773 000,00
	2051	Concessions et droits similaires			10 000,00	
	274	Prêts			763 000,00	
				TOTAUX	692 380,00	692 380,00

RECETTES :

Compte	Article	Service	Libellé	Nouvelles propositions	TOTAUX
		061	SOUTIEN EMPLOI		135 680,00
274	Prêts			135 680,00	
		073	PISCINES		9 000,00
10222	FCTVA			1 000,00	
001	Excédent d'investissement reporté			8 000,00	
		5073	Réhabilitation Piscine de REVIN		400 000,00
021	VSF			334 390,00	
10222	FCTVA			65 610,00	
		082	AVANCE CD08 Voie Verte		88 000,00
1324	Subventions d'investissement communes			88 000,00	
		082	Développement Touristique		4 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement			4 000,00	
		082	Recherches en eaux Thermales -Forage		-200 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement			-200 000,00	
		083	RÉSERVES FONCIÈRES PACOG		200 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement			200 000,00	
		085	ORAC-Fisac 2016		-50 000,00
1322	Régions			45 000,00	
274	Prêts			-95 000,00	
		100	A.G		-85 000,00
10222	FCTVA			-13 940,00	
021	Virement de la section de fonctionnement			-71 060,00	
		103FORT CONDE		-40 000,00	
10222	FCTVA			-6 500,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			-33 500,00	
		103	FORT CONDE		40 000,00
10222	FCTVA			6 500,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			33 500,00	
		104	PARC TERRALITUDE		-500 000,00
021	VSF			-500 000,00	
		106	OTC		0,00

		11121	SMA de FUMAY		-18 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement			-15 100,00	
10222	FCTVA			-2 900,00	
		137	CHARLEMONT	0,00	0,00
					288 200,00
1068	Excédent de fonctionnement			288 200,00	
					0,00
1068	Excédent de fonctionnement			-288 200,00	-288 200,00
					0,00
					-7 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement			-7 200,00	
					0,00
					0,00
					0,00
					0,00
					0,00
					0,00
					0,00
					0,00
021	Virement de la section de fonctionnement			-700 000,00	-700 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement			-60 000,00	-60 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement			4 000,00	4 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement			700 000,00	700 000,00
					79 900,00
1328	Subventions d'investissement reçues			39 400,00	
021	Virement de la section de fonctionnement			40 500,00	
		1402	MILO GIVET		-8 000,00
001	Excédent d'investissement reporté			-8 000,00	
		145	Eau et assainissement		700 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement			700 000,00	
			TOTAUX		692 380,00

2019-12-248 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Primitif Annexe du CISE pour 2019 (annexe)

Vu sa délibération n° 2019-04-063 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Primitif Annexe du CISE pour 2019,

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits en recettes en vue de la clôture des écritures,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la section de fonctionnement de la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Primitif Annexe du CISE pour 2019, comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1
Chapitre 011 : Charges à caractère général			Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		
<i>c/60611 : Eau et assainissement</i>	1 200,00	500,00	<i>c/7588 : Autres produits divers</i>	10 299,84	-1 000,00
<i>c/60612 : Energie, électricité</i>	2 300,00	1 000,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels		
<i>c/60618 : Autres fournitures non stockables</i>	7 500,00	1 500,00	<i>c/7788 : Produits exceptionnels divers</i>	1 065,97	1 000,00
<i>c/6064 : Fournitures administratives</i>	650,00	1 200,00			
<i>c/611 : Contrats de prestations</i>	6 000,00	-1 000,00			
<i>c/6135 : Locations mobilières</i>	700,00	100,00			
<i>c/61521 : Terrains</i>	6 000,00	-500,00			
<i>c/615228 : Autres bâtiments</i>	12 004,83	500,00			
<i>c/6182 : Documentation générale et technique</i>	750,00	100,00			
<i>c/6238 : Divers</i>	500,00	-500,00			
<i>c/6251 : Voyages et déplacements</i>	2 600,00	-2 000,00			
<i>c/6256 : Missions</i>	500,00	-300,00			
<i>c/6261 : Frais d'affranchissement</i>	3 800,00	1 000,00			
<i>c/63512 : Taxes foncières</i>	6 900,00	-100,00			
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés					
<i>c/64111 : Rémunération principale</i>	98 500,00	-5 000,00			
<i>c/6451 : Cotisations à l'URSSAF</i>	15 000,00	-1 000,00			
<i>c/6453 : Cotisations aux caisses de retraite</i>	32 000,00	1 500,00			
<i>c/6488 : Autres charges</i>	5 000,00	-300,00			
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante					
<i>c/6541 : Pertes sur créances irrécouvrables (équilibre)</i>	0,00	8 150,00			
<i>c/65888 : Autres</i>	0,00	50,00			
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	4 900,00	-4 900,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

* **approuve** la section d'investissement de la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Primitif Annexe du CISE pour 2019, présentée comme suit :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles					
<u>c/2135</u> : Installations, générales, agencements & aménagements des constructions	27 820,84	-2 000,00			
<u>c/2181</u> : Installations, générales, agencements & aménagements divers	0,00	500,00			
<u>c/2183</u> : Matériels de bureau et informatique	3 800,00	-900,00	-		
<u>c/2184</u> : Mobilier	0,00	2 400,00			
TOTAL		0,00	TOTAL	0,00	0,00

2019-12-249 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2019 (annexe)

Vu sa délibération n° 2019-04-071 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2019,

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires en vue de la clôture des écritures,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la section de fonctionnement de la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2019, présentée comme suit :

Section de fonctionnement								
Dépenses			Recettes					
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1			
Chapitre 011 : Charges à caractère général			Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante					
<u>c/60612</u> : Energie, électricité	7 100,00	200,00	<u>c/752</u> : Revenus des immeubles	170 700,00	2 500,00			
<u>c/611</u> : Contrats de prestations	12 100,00	200,00	<u>c/7588</u> : Autres produits divers de gestion courante	42 225,00	2 800,00			
<u>c/615232</u> : Réseaux	800,00	2 500,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels					
<u>c/6156</u> : Maintenance	0,00	4 600,00	<u>c/7788</u> : Produits exceptionnels divers	0,00	7 000,00			
<u>c/6226</u> : Honoraires	4 500,00	-1 800,00	Chapitre 78 : Reprises sur provisions semi-budgétaires					
<u>c/6231</u> : Annonces et insertions	0,00	300,00	<u>c/7875</u> : Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels	28 000,00	3 000,00			
<u>c/63512</u> : Taxes foncières	99 750,00	5 100,00						
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante								
<u>c/6541</u> : Pertes sur créances irrécouvrable	28 000,00	4 050,00						
Chapitre 66 : Charges financières								
<u>c/66111</u> : Intérêts réglés à l'échéance	124 874,16	100,00						
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles								
<u>c/6712</u> : Amendes fiscales et pénale	0,00	50,00						
TOTAL		15 300,00				TOTAL		15 300,00

* **approuve** la section d'investissement de la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2019, présentée comme suit :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées					
<i>c/16 : Emprunts en euros</i>	389 826,10	300,00			
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles					
<i>c/2031 : Frais d'études</i>	50 000,00	-47 000,00			
Chapitre 21 : immobilisations corporelles					
<i>c/2132 : Immeubles de rapport</i>	73 000,00	-18 300,00			
<i>c/2135 : Installations générales, agencements, aménagements</i>	37 500,00	47 000,00			
TOTAL		-18 000,00	TOTAL	0,00	0,00

2019-12-250 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2019 (annexe)

Vu sa délibération n° 2019-04-067 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2019,

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires en vue de la clôture des écritures,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la section de fonctionnement de Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Immobilières pour 2019, présentée comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1
Chapitre 011 : Charges à caractère général			Chapitre 70 : Produits des services, domaines et ventes diverses		
<u>C/611</u> : Contrats de prestations	2 000,00	-1 000,00	<u>C/7083</u> : Locations diverses	19 200,00	-9 600,00
<u>C/61558</u> : Autres biens mobiliers	21 700,00	60 000,00	Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations		
<u>C/6156</u> : Maintenance	7 000,00	-3 000,00	<u>C/74751</u> : Subvention GFP de rattachement	83 050,08	89 685,88
<u>C/6161</u> : Multirisques	6 000,00	-6 000,00			
<u>C/6248</u> : Divers	0,00	50,00			
<u>C/6284</u> : Redevance pour services rendus	0,00	500,00			
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante					
<u>C/6541</u> : Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	6 400,00			
Chapitre 66 : Charges financières					
<u>C/66111</u> : Intérêts réglés à l'échéance	7 552,91	-900,00			
<u>C/661121</u> : ICNE de l'exercice N	1 532,08	-100,00			
<u>023</u> : Virement à la section d'investissement	0,00	24 135,88			
TOTAL		80 085,88	TOTAL		80 085,88

* **approuve** la section d'investissement de la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Mobilières pour 2019, présentée comme suit :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles			<i>021 : Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	24 135,88
<i>C/2182 : Matériel de transport</i>	66 200,00	65 000,00			
<i>C/2188 : Autres immobilisations</i>	4 500,00	-2 000,00			
TOTAL		63 000,00	TOTAL		24 135,88

2019-12-251 Modification de la subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe Locations TVA Mobilières 2019

Vu sa délibération n° 2019-04-067 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Annexe TVA Locations Mobilières pour 2019,

Vu sa délibération n° 2019-04-068 du 11 avril 2019, approuvant une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Primitif Annexe Locations TVA Mobilières 2019 d'un montant de 83 050,08 €,

Vu sa délibération n° 2019-12-250 du 3 décembre 2019, approuvant une Décision Modificative n° 1 sur le Budget Primitif Annexe Locations TVA Mobilières 2019,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** d'affecter au Budget Annexe Locations TVA Mobilières une subvention d'équilibre de 172 735,96 € pour 2019, inscrite en recettes à l'article 74751 du Budget Annexe TVA Locations Mobilières 2019 : « *Participation des groupements de Collectivités* », et en dépenses à l'article 657364 : « *Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère industriel et commercial* » du Budget Principal de la Communauté pour 2019.

2019-12-252 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe GEMAPI pour 2019 (annexe)

Vu sa délibération n° 2019-04-077 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Annexe GEMAPI pour 2019,

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires en vue de la clôture des écritures,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

abstentions : M. Jean-Bernard ROSE et Mme Dominique RUELLE (avec le pouvoir de M. Matthieu SONNET)

* approuve la section de fonctionnement de la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe GEMAPI pour 2019 de la Communauté, présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses			Recettes		
<i>Article</i>	<i>BP</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>BP</i>	<i>Montant</i>
022 : Dépenses imprévues	7 000,00	-7 000,00	7346 : Taxe pour gest. milieux aquatiques&prév. inondations	20 000,00	-3 000,00
617 : Etudes et recherches	52 700,00	-6 500,00	773 : Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	2 112,00	1 100,00
6226 : Honoraires	0,00	8 600,00	74751 : GFP de rattachement	0,00	53 867,81
6231 : Annonces et insertions	500,00	2 700,00			
6288 : Autres services extérieurs	26 500,00	-15 400,00			
7391178 : Autres restit. au titre dégrèv. sur contrib. dir.	200,00	200,00			
023 VSI	179 595,19	69 367,81			
Total dépenses :		51 967,81	Total recettes :		51 967,81

* **approuve** la section d'investissement de la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe GEMAPI pour 2019 de la Communauté, présenté comme suit :

INVESTISSEMENT :

Opération	Dépenses			Recettes		
	Article	BP	Montant	Article	BP	Montant
	020 : Dépenses imprévues	35 512,19	-35 512,19	10222 : FCTVA	72 880,00	18 370,00
Op 201801 Moulin Boreux MOE Tranche 2018	2031 : Frais d'études	321 300,00	4 500,00	021 : VSF	179 595,19	69 367,81
OP 2019020 Moulin Boreux MOE Tranche 2019	2031 : Frais d'études		41 500,00			
Op 201901- Elab.système d'endiguement Moulin Boreux	2315 : Installation, matériel et outillage techniques	444 300,00	112 000,00			
Op 201902 Etude digue du Port de Givet	2031 : Frais d'études		-162 000,00	1321 : Etats et établissements nationaux 1322 : Régions 1328 : Autres		-67 600,00 -32 700,00 -26 950,00
	Total dépenses :		-39 512,19	Total recettes :		-39 512,19

2019-12-253 Modification de la subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe GEMAPI pour 2019

Vu sa délibération n° 2019-04-077 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Annexe GEMAPI pour 2019,

Vu sa délibération n° 2019-12-252 du 3 décembre 2019, approuvant une Décision Modificative sur le Budget Annexe GEMAPI pour 2019,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce budget grâce à une subvention du Budget Principal de la Communauté,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'affecter au Budget Annexe GEMAPI pour 2019 une subvention d'équilibre de 53 867,81 € pour 2019, inscrits en dépenses à l'article 657363 : « Subvention de fonctionnement aux autres établissements à caractère administratif » du Budget Principal de la Communauté de Communes pour 2019 et en recettes, à l'article 74751 : « Participation des groupements de collectivités » du Budget GEMAPI.

2019-12-254 Ouverture de crédits en investissement pour 2020

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **autorise** le Président à engager, liquider et mandater, pour 2020, les dépenses d'investissement relatives à plusieurs notifications, dans la limite du quart des crédits, hors dette prévue, des Budgets Principal et Annexes pour 2019.

2019-12-255 Admissions en non-valeur de créances sur le Budget Principal 2019

Vu les demandes d'admissions en non-valeur présentées par la Trésorerie de GIVET, concernant les impayés de plusieurs organisme,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **admet** en non-valeur la somme de 223 314,94 €, pour les impayés des organismes suivants :

Organisme	Montant en € TTC
SMA de REVIN (4 familles)	231,77
SMA de VIREUX-WALLERAND (1 famille)	483,50
FUMÉCA (Prêt communautaire à la reprise d'entreprise)	106 714,12
Vel'Ardennes (PCSD)	115 861,05
DIVERS (11 titres)	24,50
TOTAL	223 314,94

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6541 : « Prêts sur créances irrécouvrables » du Budget Principal 2019 de la Communauté.

2019-12-256 Admissions en non-valeur de créances sur le Budget Annexe TVA Locations Mobilières pour 2019

Vu les demandes d'admissions en non-valeur présentées par la Trésorerie de GIVET, concernant les loyers impayés de la société « Les Croisières Charlemagne », locataire du bateau Le Charlemagne, pour son exploitation durant l'année 2018,

Considérant que l'entreprise a été placée en liquidation judiciaire pour un montant de 6 400 € HT, soit 7 680 € TTC, par le Tribunal de Commerce, le 13 juin 2019,

Considérant la reprise de la caution d'un montant de 4 800 € ,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **admet** en non-valeur la somme de 2 880 € TTC pour les loyers impayés de la société « Les Croisières Charlemagne ».

Les crédits correspondants ont été inscrits à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » du Budget Annexe TVA Locations Mobilières 2019 de la Communauté de Communes.

2019-12-257 Admissions en non-valeur de créances sur le Budget Annexe du CISE pour 2019

Vu les demandes d'admissions en non-valeur présentées par la Trésorerie de GIVET, concernant les loyers impayés de deux entreprises locataires de la Communauté au CISE,

Considérant qu'une des entreprises (PV ELEC) a été placée en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce, le 22 septembre 2017,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **admet** en non-valeur la somme de 1 031,94 € TTC pour les loyers impayés des sociétés suivantes :

Entreprise	Montant en € HT	Montant en € TTC
ANAFI	381,22	455,94
PV ELEC	480,00	576,00
TOTAL	861,22	1 031,94

2019-12-258 Demande de subvention au titre du programme LEADER pour la mise en valeur touristique des Communes et des sites et itinéraires intercommunaux le long de la Voie Verte TransArdennes (VVTA)

Vu sa délibération n° 2019-02-035 du 27 février 2019, portant sur la demande de subvention au titre du programme LEADER pour la mise en valeur touristique des Communes et des sites et itinéraires intercommunaux le long de la Voie Verte TransArdennes (VVTA),

Considérant la modification tant financière que programmatique du projet,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la demande de subvention au titre du programme LEADER pour la mise en valeur touristique des Communes et des sites et itinéraires intercommunaux le long de la Voie Verte TransArdennes (VVTA),

* **s'engage** à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, sachant qu'il n'est pas appelé d'autres financements publics pour ce projet,

* **valide** le projet et le plan de financement actualisé correspondant :

Postes de dépenses	Montant € HT	Ressources attendues	Montant €	%
Implantation totems / panneaux de présentation touristique des Communes traversées par la VVTA	17 600,00	LEADER	35 072,00	64,00
Implantation panneaux de présentation touristique des Communes accessibles par sentiers VTT et/ou sentiers pédestres	10 800,00	Autofinancement	19 728,00	36,00
Implantation totems / panneaux de départ de parcours VTT et Rando	26 400,00	---	---	---
Total HT	54 800,00	Total HT	54 800,00	100,00

* **donne délégation** au Président pour le finaliser et signer tout acte se rapportant à cette décision.

2019-12-259 Demande de subvention au titre du programme LEADER pour l'aménagement du STIC du Pas Bayard et de la Roche du Berger à HARGNIES

Vu sa délibération n° 2018-12-246 du 19 décembre 2018, portant sur la labellisation du sentier du Pas Bayard et de la Roche du Berger en Sentier Touristique d'Intérêt Communautaire (STIC),

Vu sa délibération n° 2019-02-036 du 27 février 2019, portant sur la demande de subvention au titre du programme LEADER pour l'aménagement du STIC du Pas Bayard et de la Roche du Berger à HARGNIES,

Considérant que les résultats de l'appel d'offres ont entraîné une hausse prononcée des coûts du projet,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2019,

Entendu M. DEKENS demander d'étudier une baisse du montant des travaux avant tout engagement du projet, compte tenu du dépassement du prévisionnel après consultation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le principe d'une demande de subvention au titre du programme LEADER pour l'aménagement du STIC du Pas Bayard et de la Roche du Berger à HARGNIES,
- * **approuve** le report de la validation du plan de financement actualisé en vue d'un dépôt de demande de subvention,
- * **donne délégation** au Président pour le finaliser et signer tout acte se rapportant à cette décision.

2019-12-260 Demande de subvention supplémentaire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2020

Vu l'article 179 de la Loi de Finances 2011, instituant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu le courrier du Préfet des Ardennes du 9 septembre 2019, sollicitant la Communauté pour présenter ses demandes de subvention au titre de la DETR 2020, avant le 29 novembre 2019,

Vu sa délibération n° 2019-10-226 du 22 octobre 2019, portant sur trois demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2020,

Considérant l'intérêt de déposer un nouveau dossier de demande de subvention pour les travaux d'assainissement de la Commune de HAM-SUR-MEUSE dont la gestion sera prise en charge par la régie autonome assainissement au 1^{er} janvier 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de présenter le dossier de demande de subvention, au titre de la DETR pour 2020 suivant :
 - Travaux d'assainissement de la Commune de Ham-sur-Meuse
- * **donne délégation** au Président pour finaliser et déposer le dossier de demande de subvention, ainsi que tout autre projet éventuel, correspondant à la programmation 2020 de la DETR, conformes aux catégories prioritaires et aux taux minima et maxima de subventions applicables à chacune d'entre elles.

2019-12-261 Cotisation 2019 à l'Association Ardennes Compétences Territoriales (ACT)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un seul PLIE couvre le territoire des Ardennes, porté par l'association Ardennes Compétences Territoriales (ACT),

Vu sa délibération n° 2014-12-267 du 9 décembre 2014, décidant d'adhérer à l'association départementale du Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) des Ardennes et de l'Organisme Intermédiaire Départemental de Gestion de Fonds Européens (OIDGFSE) au 1^{er} janvier 2015 et le versement d'une cotisation de 1 euro symbolique à l'association,

Vu sa délibération n° 2015-11-218 du 5 novembre 2015, votant le protocole d'accord 2015-2020,

Vu l'arrêté du Préfet des Ardennes, n° 2016-688 du 26 décembre 2016, portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes avec la Loi NOTRe,

Vu sa délibération n° 2017-01-023 du 17 janvier 2017, définissant l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté, notamment pour la compétence Action Sociale, plus précisément le soutien au retour à l'emploi,

Considérant le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'ACT qui s'est tenue le 28 juin 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de verser à l'association Ardennes Compétences Territoriales une cotisation de 1 € pour l'année 2019.

M. René CHOIN, Président de l'association ACT, n'a pris part, ni au débat, ni au vote.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6281 « Concours divers, cotisations » du Budget Principal 2019 de la Communauté.

2019-12-262 Cotisation 2019 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe,

Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2016-10-195 du 26 octobre 2016, décidant de demander au Préfet de modifier l'article 4 des statuts de la Communauté « Objet et Compétences »,

Considérant que l'association « La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) », qui regroupe les collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau, tels que l'Energie, Cycles de l'eau, Numérique, Déchets, permet de disposer d'un appui de conseil dans les compétences de la Communauté qui entrent dans son champ d'action,

Vu sa délibération 2016-11-210 du 30 novembre 2016, décidant d'adhérer à la FNCCR, et de payer pour 2017, une cotisation de 978 €,

Vu sa délibération n° 2018-06-110 du 27 juin 2018, décidant de verser pour 2018, une cotisation de 981,05 €,

Vu sa délibération n° 2019-02-031 du 27 février 2019, décidant de continuer à adhérer à la FNCCR,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser à la FNCCR une cotisation de 979,65 € pour 2019.

2019-12-263 Changement de la raison sociale de la société de M. CORRETEL : la société T&T LOCATION devient la SCI GIVARDEN

Vu sa délibération n° 2019-07-162 du 11 juillet 2019, approuvant le principe d'un protocole d'accord de vente entre la Communauté et M. CORRETEL, de la société T&T LOCATION, pour une partie du site ex-ARDENITY à GIVET, au prix de 5 € le m²,

Vu sa délibération n° 2019-10-223 du 22 octobre 2019, complétant la délibération n° 2019-07-162 du 11 juillet 2019 avec les surfaces exactes des parcelles cédées à M. CORRETEL,

Considérant que la société T&T LOCATION devient la SCI GIVARDEN,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de vendre à la société SCI GIVARDEN la parcelle AY 122, d'une contenance de 362 m² et la parcelle AY 124, d'une contenance de 225 m², soit une surface totale de 587 m², représentant, sur la base d'un prix de 5 €/m², un montant de 2 935 €, frais éventuels en sus et TVA en plus le cas échéant,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

C. TOURISME

2019-12-264 Charlemont : proposition d'inscrire Charlemont au Pass Patrimoine national

Vu le lancement du Pass Patrimoine national, le 21 octobre 2019, permettant pour ses souscripteurs, selon la formule choisie, d'accéder à 400 sites de France et de Belgique en illimité à tarif préférentiel, et servant de « coupe-file »,

Considérant les plusieurs intérêts présentés au rapport pour Charlemont d'être inscrit à ce pass, et acceptant les termes des engagements liés à cette plateforme de vente en ligne,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'inscrire Charlemont au Pass Patrimoine national,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

2019-12-265 Office de Tourisme Communautaire (OTC) : avance remboursable

Vu la lettre de mission envoyée par le Président de la Communauté, le 16 janvier 2018 à l'OTC, lui confiant la gestion et l'exploitation du Charlemagne,

Vu sa délibération n° 2019-01-001 du 30 janvier 2019, validant la modification des statuts de l'OTC, afin qu'il puisse prendre en location et exploitation le Charlemagne, à compter de la saison 2019,

Vu le courrier du Directeur de l'OTC, informant le Président de la Communauté des difficultés à assurer les premiers frais pour l'exploitation du bateau « Le Charlemagne »,

Vu sa délibération n° 2019-04-083 du 11 avril 2019, décidant de verser à l'OTC, une avance de trésorerie de 25 000 €, afin de faire face aux premiers frais d'exploitation du Charlemagne, et pouvoir ainsi démarrer la nouvelle activité dans les meilleures conditions, que le remboursement de l'avance de trésorerie en question devra intervenir courant de l'exercice 2019, et donnant délégation au Président pour rédiger et signer la convention correspondante,

Considérant la réception, le 11 novembre 2019, du bilan d'exploitation 2019 du Charlemagne faisant apparaître un déficit d'exploitation de 62 117,45 €, ramené à 55 769,45 € depuis, lié essentiellement à des recettes moindres que prévues,

Dans l'attente d'une analyse fine des raisons de ce déficit, et afin d'éviter la cessation de paiement de l'OTC,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 3 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de verser à l'OTC, une avance de trésorerie remboursable au plus tard le 31 décembre 2022, de 60 000 €, dont 45 000€ versés immédiatement,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer la convention correspondante,
- * **prend acte** que des éléments complémentaires si nécessaires seront présentés à un prochain Conseil de Communauté, après le Groupe de Travail Charlemagne du 10 décembre 2019.

D. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019-12-266 Ouverture dominicale des commerces de détail

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron, modifiant l'article L. 3132-26 du Code du Travail, afin de permettre aux commerces de détail d'ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an, Vu l'article L. 3132-26 du Code du Travail prévoyant dorénavant que *"lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre"*. Il précise également que *"la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante"*,

Considérant les demandes des communes de FUMAY, REVIN et VIREUX-MOLHAIN,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le calendrier des demandes d'ouvertures des commerces, pour 2020, comme suit :

	FUMAY	REVIN	VIREUX-MOLHAIN
01	12 janvier 2020	12 janvier 2020	12 janvier 2020
02	1 ^{er} mars 2020	19 janvier 2020	21 juin 2020
03	07 juin 2020	14 juin 2020	28 juin 2020
04	21 juin 2020	28 juin 2020	23 août 2020
05	05 juillet 2020	05 juillet 2020	30 août 2020
06	19 juillet 2020	30 août 2020	06 septembre 2020
07	26 juillet 2020	06 septembre 2020	29 novembre 2020
08	02 août 2020	13 septembre 2020	06 décembre 2020
09	09 août 2020	29 novembre 2020	13 décembre 2020
10	06 décembre 2020	06 décembre 2020	20 décembre 2020
11	13 décembre 2020	13 décembre 2020	27 décembre 2020
12	20 décembre 2020	20 décembre 2020	

E. ENVIRONNEMENT

2019-12-267 Proposition de VALODEA pour l'accompagnement à l'acquisition et à la distribution de composteurs à tarif préférentiel pour les usagers et pour l'approbation d'un groupement de commande coordonné par VALODEA pour l'acquisition de composteurs (annexe)

Vu le souhait de VALODEA d'accompagner la promotion du compostage individuel dans le département, en proposant

- de mettre en place un groupement de commande,
- un dispositif d'accompagnement à l'acquisition et à la distribution de composteur en bois à tarif préférentiel.

Considérant les objectifs de ce dispositif qui sera décliné durant les 5 prochaines années (2020 à 2024), avec 1 200 composteurs par an répartis sur le département (répartition en fonction des EPCI participants et de la population), dont la distribution sera accompagnée d'une formation au compostage,

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement du 2 décembre 2019,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 3 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la participation de la Communauté au dispositif d'accompagnement et de promotion du compostage individuel, tout en demandant à VALODEA des informations sur le contenu des formations,
- * **approuve** la participation de la Communauté au groupement de commande pour la fourniture de composteur en bois,
- * **maintient** son dispositif actuel pour les composteurs en plastique, du fait de l'absence de ceux-ci dans le catalogue de VALODEA,
- * **approuve** de ce fait, que VALODEA soit coordonnateur du groupement de commande coordonné par VALODEA pour l'acquisition de composteurs,
- * **approuve** le projet de convention de groupement de commande avec VALODEA,
- * **donne délégation** au Président pour finaliser et signer la dite convention.

F. **PERSONNEL**

2019-12-268 Participation à l'opération Chèques Cadeaux La Pointe, dans le cadre des fêtes de fin d'année 2019

Vu ses délibérations n° 2010-11-212 du 3 novembre 2010, n° 2011-11-242 du 30 novembre 2011, n° 2012-05-096 du 23 mai 2012, n° 2012-11-206 du 28 novembre 2012, n° 2013-05-095 du 3 mai 2013, n° 2013-12-253 du 4 décembre 2013, n° 2014-12-301 du 29 décembre 2014, n° 2015-12-251 du 8 décembre 2015, n° 2016-11-226 du 30 novembre 2016, n° 2017-11-281 du 29 novembre 2017, et n° 2018-11-213 du 28 novembre 2018, décidant de participer à l'opération « Chèques Cadeaux », menée par l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG) et l'Union Commerciale et Artisanale de Fumay, Haybes et Hargnies (UCAF2H),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de participer à l'opération "Chèques Cadeaux" dans le cadre des fêtes de fin d'année 2019, en versant une subvention exceptionnelle de :
 - 9 120 € au COS du personnel communautaire,
 - 420 € à RADIO FUGI,
 - 600 € à l'Office de Tourisme Communautaire,
 - 240 € à l'Association de Valorisation des Emplois et des Compétences (AVEC).

* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

Les membres du Conseil d'Administration des associations du COS, de RADIO FUGI et AVEC, ne prennent part, ni au débat, ni au vote.

2019-12-269 Retour sur la délibération n° 2019-04-111 du 23 avril 2019 : attribution de Chèques Cadeaux La Pointe aux agents impliqués dans la préparation de la cérémonie des vœux

Vu l'implication de plusieurs agents de la Communauté dans la préparation de la cérémonie des vœux, qui s'est déroulée début 2019,

Vu sa délibération n° 2019-04-111 du 23 avril 2019, décidant de verser au Comité d'Œuvres Sociales une subvention exceptionnelle de 60 €, afin qu'il attribue ensuite les Chèques Cadeaux La Pointe, à un agent de la Communauté concerné,

Considérant qu'il y avait 3 agents supplémentaires à récompenser,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser au Comité d'Œuvres Sociales de la Communauté, une subvention exceptionnelle de 180 €, afin qu'il attribue ensuite les Chèques Cadeaux La Pointe, aux agents de la Communauté concernés.

2019-12-270 Bis : Annule et remplace la délibération n° 2019-12-270 : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à compter du 1^{er} février 2020.

2019-12-271 Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 15 décembre 2019.

2019-12-272 Création de deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de créer deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 15 décembre 2019.

2019-12-273 Bis : Annule et remplace la délibération n° 2019-12-273 : création d'un poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives principal, à temps non complet

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de créer un poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives principal, à temps non complet, à compter du 15 décembre 2019.

B. DEKENS

R. CHRISMENT

F. PRIGNON

G. SAINT-MAXIN

P. MARCHAND

R. DEBOWSKI

P. GILLAUX

F. BOUDGHASSEM

D. HAMAIDE

R. ITUCCI

A. PETROTTI

C. WALLENDORFF

J.-C. JACQUEMART

B. DEFORGE

D. FLORES

D. POLLET

R. CHOIN

B. ANCIAUX

L. BARBE

B. DUMON

D. DURBECQ

G. GIULIANI

R. LECLERC

J.-M. MARTIN

J.-B. ROSE

D. RUELLE

J.-P. DEVRESSE

J.-L. GRABOWSKI